

**LOCATION DES ESPACES DES MUSEES D'ANGERS**  
**Cahier des charges pour les traiteurs 2017**

Règles générales techniques, d'hygiène et de sécurité :

➤ **Emplacement des cuisines en extérieur**

Les bâtiments sont sous alarme pour protéger les œuvres, seuls le personnel des musées et la Société de surveillance titulaire du marché public sont autorisés à désarmer ou réenclencher les alarmes. Les fumées, quelles qu'elles soient, déclenchent les détecteurs, c'est la raison pour laquelle toute source de chaleur (fours, étuves...) est interdite à l'intérieur des locaux.

Le positionnement des cuisines doit se faire à l'extérieur sur tous les sites. À la galerie David d'Angers, on privilégiera une installation sous les arcades du cloître Toussaint, au musée des Beaux-Arts dans la cour du Logis Barrault (possibilité, sur autorisation spécifique, sur un périmètre très réduit devant le PC Sécurité), et au musée Lurçat dans le cloître ou en extérieur à gauche du bâtiment.

➤ **Protection des sols** (terres cuites, ardoises, parquet bois) avant installation de l'office et des tables de service (intérieur ou extérieur sous les cloîtres),

➤ **Nettoyage des lieux après réception** : c'est-à-dire, remise en état d'origine, suppression des déchets, toute dégradation constatée entraînera une remise en état qui sera facturée au client (voir règlement, annexe 3).

➤ **Mobilier** : les musées ne possèdent pas de mobilier sur les sites, obligation est donc faite au client de faire appel à un loueur spécialisé si le matériel du traiteur est insuffisant,

➤ **Raccordement électrique** : les rallonges électriques ne sont pas fournies. La puissance maximum est de 32 A pour les espaces ci-dessous sinon en 16 A pour les autres emplacements :

- Galerie David d'Angers, 1 prise 32A dans l'armoire électrique
- Musée Jean Lurçat, 1 prise 32A dans la chapelle
- Musée des Beaux-Arts 32A sur la terrasse

L'utilisation d'équipements 16A est à privilégier. Les blocs électrogènes sont recommandés à Jean Lurçat notamment et en particulier si d'autres prestataires utilisent l'électricité (musique, branchements micro...). Le traiteur, en lien avec le client, devra s'en assurer.

➤ **Disposition de la salle** : L'installation du traiteur ne peut se faire qu'à la fermeture du musée (18h). Un plan d'implantation à l'aide de documents fournis par le Musée devra être adressé 1 semaine avant la manifestation à la direction des musées,

➤ **Sécurité** : toute demande particulière est soumise au responsable sécurité présent le soir même.

Spécificités site Beaux-Arts :

➤ **Galerie David d'Angers** : stationnement des véhicules pour livraison et repli : dans le cloître Toussaint, accès par le jardin des Beaux-Arts (boulevard du Roi René),

➤ **Musée des Beaux-Arts**

- Stationnement au PC Sécurité dans Cour du musée pour livraison et reprise
- Contacter le PC Sécurité au 02 41 05 38 61 pour obtenir l'abaissement des plots (Accès Place ST Eloi libre jusqu'à 10h30 le matin seulement)

Spécificités site Lurçat (hôpital St Jean, cloître, jardin) :

- Stationnement possible dans le jardin, le long du bâtiment, pour livraison et reprise du matériel.
- Ne pas vider les huiles usagées dans le jardin ni dans l'évacuation qui est prévue pour les eaux pluviales (cloître).
- Dépôt de matériel possible dans la chapelle (pas de four, ni d'étuve branchée) mais pas d'installation traiteur. Branchement alimentation électrique à ce niveau.
- Les plaques chauffantes au gaz doivent être installées impérativement à l'extérieur
- Ne rien poser sur la stèle à côté de la chapelle

Dans tous les cas, le mobilier peut être stocké avant ou après la manifestation sous les arcades des cloîtres des différents sites (sur autorisation) et repris le lendemain matin avant l'ouverture des sites au public (en général entre 9h00 et 10h00).

*La direction des Musées d'Angers*

Entreprise :

Nom :

Signature avec mention manuscrite « lu et approuvé »